

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2009**

Convocation du 18 septembre 2009

Affichage du 2 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 25 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, A. BOUTIN, F. TANTY, Adjoints,  
S. ANEST, T. BOUYER, M. GUIBERT – DAVAL, F. HARDY,

Étaient absents excusés : S. ANEST, G. BOUAZIZ (pouvoir à F. HARDY), S. CHANDELIER, O. DELORME (pouvoir à C. BERNIER), S. DROIT, J. C. LE BERRE

Était absent non excusé : X. JACOT

Secrétaire de séance : A. BOUTIN

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin dernier ne fait l'objet d'aucune observation de la part des conseillers présents. Il est donc adopté à l'unanimité.

**Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire : modification des statuts**

Le maire expose qu'elle a reçu un courrier du syndicat, demandant que le conseil municipal se prononce sur la modification des statuts, et notamment l'article 6 : composition du bureau. Le Comité syndical a en effet décidé, lors de sa séance du 29 septembre 2008, que le bureau serait désormais composé du président et de deux vice-présidents. Auparavant, il y avait également 6 autres membres.

F. TANTY demande ce qui justifie cette modification de statuts. Le maire répond que le courrier ne le précise pas.

F. HARDY exprime qu'il s'agit en fait d'une régularisation demandée par la Préfecture. Les communes membres du syndicat n'ont effectivement pas été sollicitées pour cette modification statutaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 5 voix pour C. BERNIER + pouvoir, C. PICHOT, J. CHEUL, A. BOUTIN
- 5 abstentions F. HARDY + pouvoir, F. TANTY, T. BOUYER, M. GUIBERT-DAVAL

Le conseil municipal se prononce donc favorablement à la modification statutaire du Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire, relative à l'article 6 : Composition du bureau.

**Sécurité du parking de la gare de Saint Piat**

Le maire lit le courrier reçu de la mairie de Saint Piat, évoquant les problèmes de sécurité sur le parking de la gare de Saint Piat (vols et dégradations). Une étude a été menée par la commune de Saint Piat, notamment sur site, avec l'aide de la gendarmerie, pour déterminer les communes d'origine des utilisateurs.

Une installation de vidéosurveillance est envisagée. Le devis retenu propose l'implantation de 3 caméras sur les poteaux d'éclairage public existants avec liaisons enterrées, pour un coût T.T.C. de 6.879,33 euros en formule acquisition, et 167,44 euros par mois sur 60 mois en formule location (soit 10.046,40 euros).

Le parking étant utilisé par les communes limitrophes (dans l'ordre d'utilisation Saint-Piat, Chartainvilliers, Mévoisins, Jouy, Soulaire), la municipalité de Saint Piat sollicite lesdites communes pour une participation financières. Le maire demande donc aux conseillers leur position sur ce projet.

C. PICHOT exprime que le parking de Saint Piat est gratuit. Lors de l'aménagement du parking de Maintenon, un paiement avait été institué pour les utilisateurs car une participation financière des communes avait été refusée par les maires en activité. Le paiement du parking aurait dû cesser après amortissement.

C. BERNIER répond que d'autres travaux d'entretien ont été effectués depuis : éclairage, nouveau revêtement et mise en sécurité par la pose de 8 caméras de surveillance. C. PICHOT estime normale une participation financière de la commune aux travaux du parking de la gare de Saint-Piat.

C. BERNIER explique que la commune de Chartainvilliers n'a pas demandé de participation aux autres communes du R.P.I., lors de l'aménagement du rond-point de sécurité au niveau du site scolaire, ni pour le revêtement du parking ou

la signalisation lumineuse de l'école. Elle craint qu'une participation financière ne crée un précédent, et entraîne d'autres sollicitations par la suite.

A. BOUTIN dit qu'on ne peut également envisager, dans le même ordre d'idée, une contribution à l'égard des administrés qui vont travailler à Paris. Il ajoute que 167 euros par mois représente une faible somme par personne. Et qui financera l'entretien du matériel ?

F. HARDY évoque le problème de places sur le parking. Plusieurs véhicules sont stationnés en dehors.

C. BERNIER précise que les dépenses seraient divisées par 5 communes (dont les administrés utilisent le parking) : Saint-Piat, Soulaire, Mévoisins, Jouy et Chartainvilliers.

C. PICHOT expose qu'il s'agit d'un service apporté aux administrés.

Il est décidé que, quelle que soit la décision finale, la commune ne participerait qu'à hauteur de 1/5<sup>ème</sup> des frais.

F. TANTY est très perplexe par rapport à l'enquête faite avec le fichier de la gendarmerie pour localiser les utilisateurs. A son sens, ce genre de fichier ne doit pas servir à identifier les gens en stationnement régulier. Il s'interroge quant aux caméras : par qui sont elles gérées ? Qui enregistre ? Qui voit ? Qui contrôle ?

C. BERNIER pense qu'il s'agit de bandes enregistrées, qui sont conservées au plus une semaine.

M. GUIBERT-DAVAL exprime qu'il n'y a pas suffisamment d'informations sur la question pour prendre une décision.

C. BERNIER répond qu'aujourd'hui le conseil est sollicité pour donner, ou non, son aval à une participation financière pour l'installation de caméras.

T. BOUYER pense également que le dossier est très léger, et que le relevé des plaques minéralogiques, dans ces conditions, est illégal.

Le résultat du vote est le suivant :

- 1 voix pour la participation financière (C. PICHOT)
- 1 abstention (F. TANTY)
- 8 voix contre, dont 2 pouvoirs.

### **Délégation à un conseiller pour l'étude des contrats d'assurances communaux**

Le Maire rappelle qu'il a été porté au budget primitif une réserve financière, pour des études spécifiques relatives à la commune. Elle distribue un tableau, qui récapitule les différentes assurances souscrites par la commune, avec des montants assez importants. Il convient de mettre en concurrence différentes compagnies d'assurance, afin d'obtenir des tarifs plus intéressants, et essayer de regrouper les contrats.

F. TANTY rappelle que la délégation à un conseiller relève du pouvoir du maire. C. BERNIER exprime que T. BOUYER a répondu positivement à sa proposition, c'est donc lui qui est en charge du dossier.

### **Résiliation et renégociation des contrats d'assurance**

C. BERNIER expose que l'idée est de résilier tous les contrats avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010. F. TANTY exprime qu'il ne peut s'agir que de résiliation à l'échéance. A. BOUTIN ajoute qu'il s'agit en fait d'une résiliation conservatoire des contrats existants. On peut renégocier avec le même agent d'assurances, à un tarif plus intéressant.

C. BERNIER rappelle que l'objectif est la mise en concurrence, et le regroupement des contrats.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

### **Octroi d'une indemnité de fonction**

Le maire propose de verser à T. BOUYER une indemnité à hauteur de 3 % de l'indice 1015, sur trois mois, soit actuellement environ 113 euros bruts mensuels.

### **Attribution de nouveaux numéros de rue**

Des numéros de voirie complémentaires sont à attribuer :

- 6 rue de la Mairie : 6 bis et 6 ter
- 11 rue du Puits : 11 C et 11 D (les numéros 11 et 11 bis existent déjà).

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

## **Informations et questions diverses**

Le maire informe les conseillers que la commune va bénéficier, par le Conseil Général, d'une dotation de répartition effectuée sur le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes défavorisées, d'un montant de 12.944,35 euros.

Elle confirme, par ailleurs, le versement de 5.000 euros, au titre de la réserve parlementaire 2009 de Mr CORNU, pour l'aménagement de la Place du Frou.

Enfin, le Conseil Général attribue à la commune une somme de 32.000 euros, au titre du fonds départemental de péréquation, pour les divers travaux et achats depuis le début de l'année.

Le maire lit un courrier émanant du Club C.P.N. Les Clouks, attirant l'attention de la municipalité sur les effets négatifs de l'utilisation de pesticides, et demandant l'engagement de la commune sur la voie du « Zéro Pesticide ». F. HARDY exprime que sur le fonds, l'association a entièrement raison ; en revanche, sur la forme, il faut parler d'herbicides et non de pesticides. M. GUIBERT-DAVAL s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des agriculteurs dans le courrier, alors que la commune est entourée de champs. T. BOUYER demande quelle quantité de ces produits est utilisée par les services communaux ? Il pense qu'il faut également que chacun soit responsable dans sa vie quotidienne. A. BOUTIN répond que la quantité est infime, et que la municipalité s'emploie à utiliser des produits non polluants. Il est décidé qu'une réponse sera faite, indiquant la quantité utilisée et la fiche technique des produits utilisés par la commune.

Le maire informe les conseillers qu'un collecteur textiles va être disposé auprès des autres containers, la semaine prochaine. Il est destiné à recevoir les textiles, les chaussures et les sacs à main.

F. HARDY pense qu'il faudrait refaire un article pour l'utilisation du container déchets verts, dans la Voix du Frou. Il signale, par ailleurs, que le container pour le verre n'est plus sécurisé, du fait de l'absence des caoutchoucs au niveau des points d'introduction du verre. Une intervention va être faite auprès du SIRMARCOM.

A. BOUTIN informe que les travaux de revêtement de la Place du Frou sont quasiment terminés. F. TANTY et T. BOUYER s'interroge sur les finitions des bordures de bitume. Un devis avait été demandé pour délimiter la chaussée des abords en calcaire, le prix exhaustif nous a obligés à renoncer à cet aménagement.

Le revêtement du parking du site scolaire est également terminé. Le marquage des places de stationnement est en cours de réalisation (16 places normales d'une largeur de 2,50 m (normes à minima 2,37m) et 2 places pour personnes handicapées).

Les travaux d'isolation des combles de la mairie débiteront le 5 octobre prochain.

C. PICHOT signale que le terrain de boules est envahi par les taupes.

## **Tour de Tapis**

J. CHEUL : Se déclare très satisfaite de la Foire à Tout, et prête à recommencer.

C. PICHOT : Fait part d'un courrier du S.D.E., concernant la distribution publique du gaz. Pense qu'il faut peut-être demander une nouvelle étude de faisabilité pour les rues qui ne disposent pas encore du gaz (rue de l'Avenir et rue Jean Moulin).

Signale que les services vétérinaires, ainsi qu'une diététicienne, sont venus faire des contrôles à Changé. Cette année, environ 135 enfants sont inscrits dont 52 petits (3 à 6 ans).

F. TANTY : s'étonne que la population n'ait pas été informée de la fermeture de la Poste de Saint Piat, l'après-midi (depuis début juillet). Suggère que les 4 communes expriment leurs regrets quant à cette situation.

T. BOUYER : une commission des travaux du Syndicat du R.P.I. a eu lieu. Seules deux personnes étaient présentes (la présidente du syndicat et lui-même). Entre autres : une chaudière est hors service, l'autre est percée. Problèmes de fissures dans le bâtiment. Se propose de reprendre le suivi de ce dossier.

C. BERNIER précise que le problème de sécurité de l'école n'est pas réglé. Les justificatifs demandés par la Préfecture ne lui sont pas parvenus.

La séance est levée à 22 heures 45.